



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### permis de conduire

Question écrite n° 6614

#### Texte de la question

M. Jacques Le Nay attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les difficultés rencontrées dans l'organisation des épreuves du permis de conduire dans le département du Morbihan par l'insuffisance de postes d'inspecteurs d'auto-écoles. Pour beaucoup, principalement en zone rurale, l'acquisition d'un emploi et la prise d'indépendance du jeune par rapport à sa famille sont liées à l'obtention du permis de conduire. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures concrètes qu'il envisage de prendre pour augmenter le nombre de postes d'inspecteurs du permis de conduire dans le département du Morbihan et faciliter au plus grand nombre la possibilité de se présenter au plus vite à cet examen.

#### Texte de la réponse

Au total depuis 2000, l'effectif du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière a crû de 55 %, soit une évolution sans aucun équivalent dans les autres corps de la fonction publique d'État. A court terme, et pour répondre de manière concrète aux difficultés observées, des mesures ont été prises par note du 11 juin 2007 adressée aux services déconcentrés en charge du permis de conduire. Pour l'essentiel, ces mesures ont pour objectif d'augmenter la capacité opérationnelle de l'effectif des inspecteurs en termes d'examen, tout spécialement pendant ce second semestre 2007. Des instructions ont été données sur le terrain pour que la priorité soit donnée au passage des épreuves théoriques et pratiques. L'offre mensuelle des places augmente ainsi de 6 %. De plus, il sera possible d'organiser des examens supplémentaires pour répondre aux situations les plus criantes. D'importants efforts viennent ainsi d'être demandés aux personnels en charge de l'organisation et du déroulement des examens du permis de conduire. Plus que jamais, il est par conséquent primordial que les écoles de conduite fassent bon usage des places d'examen qui vont ainsi être débloquées. Pour cela, il est essentiel qu'elles dispensent une formation complète et présentent des candidats ayant réellement atteint le niveau requis le jour des épreuves. Il a été demandé aux responsables locaux de l'éducation routière de maintenir avec les exploitants des écoles de conduite une concertation permanente pour une meilleure gestion de leurs difficultés. En ce qui concerne la région Bretagne, il a été affecté au titre de 2007 deux inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière dans le département des Côtes d'Armor qui seront opérationnels début 2008, lorsque leur formation initiale sera achevée.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Le Nay](#)

**Circonscription :** Morbihan (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6614

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 octobre 2007, page 6107

**Réponse publiée le :** 15 janvier 2008, page 398